

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00050
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00051
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00052
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES
DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 : Marchés publics

Accord-cadre pour la « Mise en œuvre d'un environnement de travail intégrant l'évolution des architectures Systèmes, Postes de travail, Réseaux et Support » - Procédure formalisée
La Commission d'appel d'offre a décidé le 9 avril 2021 de ne pas attribuer ce marché.
Les raisons de l'abandon telles qu'elles ressortent du PV de la CAO sont les suivantes : Une offre a été déclarée irrégulière, en conséquence seules deux offres sont régulières. Considérant que malgré leur recevabilité, les deux offres formulées ne répondent pas de façon satisfaisante aux besoins de la commune d'un point de vue technique, et que l'accompagnement proposé n'est pas adapté au contexte de la collectivité. Considérant qu'en conséquence, compte tenu de l'insuffisance de concurrence constatée et de la nature des offres, la commune de Kaysersberg Vignoble garante de la bonne gestion des deniers publics, contreviendrait à ce principe en choisissant une proposition insatisfaisante.

Alinéa 5 : Louage de choses

Nature du document	Lieu	Personne concernée	Objet
Convention	Tronçon de la rivière Weiss entre le parking d'Intermarché et le pont route d'Ammerschwihr (Ceeja)	Sté de pêche APP de Kaysersberg	Droit de pêche

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00053
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Éliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 20 avril 2021.

CENTRE SCHWEITZER - DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF (CROWDFUNDING)

Grâce à une importante mobilisation des élus du territoire et des partenaires institutionnels, le Musée du Docteur Albert Schweitzer est l'objet d'un ambitieux projet d'extension/réhabilitation.

Des financements à hauteur de 975 K€, provenant de l'Europe (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la Région Grand Est, de la Communauté Européenne d'Alsace (Contrat de Territoire de Vie et Fonds d'Attractivité du Territoire) et de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, ont d'ores et déjà été réunis pour réussir cette opération.

Afin de diversifier les sources de financement du projet, la Ville de Kaysersberg Vignoble Centre Schweitzer dans son territoire, de s'ouvrir à des partenaires, autour d'un projet partagé et de valeurs communes.

LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LE CENTRE SCHWEITZER

Le financement participatif ou "crowdfunding" est un mode de financement d'un projet créatif, artistique, environnemental, entrepreneurial ou associatif, par le public. L'objectif est de récolter des fonds via internet auprès d'un grand nombre de personnes contribuant pour de faibles montants.

Le dispositif de financement participatif est cadré, en France, par le décret n° 2016-1453 du 28 octobre 2016 relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif et par le décret 2015-1670 du 14 décembre 2015 relatif à la faculté des collectivités territoriales de mandater un organisme tiers pour l'encaissement de ses recettes, dans le cadre d'une opération de financement participatif.

Contexte

Le financement participatif peut être une ressource alternative, qui permet, au-delà d'une diversification des financements, de remettre le citoyen au cœur du débat politique ; il est, en ce sens, un véritable outil de démocratisation pour donner un sens et une réalité à la gestion participative directe des citoyens sur des projets bien identifiés.

Modalités du financement participatif

Concrètement il s'agit de mobiliser les énergies pour financer un projet. Ce mode de financement s'appuie aujourd'hui sur des plateformes internet, démultipliant de fait sa portée et son essaimage.

Le financement participatif s'organise autour de trois acteurs principaux :

- Le porteur de projet qui peut obtenir un financement par la collecte de fonds auprès d'un large public ;
- La plateforme web qui met en relation le porteur de projet en recherche de financement et la personne qui souhaite investir de l'argent (particulier, association ou entreprise) ;
- L'investisseur (particulier ou entreprise) qui investit de l'argent via la plateforme dédiée à un projet qu'il a choisi et qui privilégie souvent le lien social, la conviction ou la proximité.

Il existe 3 grandes formes de financement participatif :

- Le don (crowd giving) : il concerne toute personne physique ou morale offrant une somme d'argent pour la création ou le développement d'un projet, sans contreparties financières. Bien souvent les donateurs perçoivent sur certains projets une contrepartie non financière, également appelée « récompense ». Le don fait l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don.
- Le prêt (crowd lending) : depuis le 1er octobre 2014 les particuliers peuvent désormais prêter aux entreprises,
- L'investissement (crowd investing ou equity crowdfunding) : il s'agit de lever des fonds soit via l'investissement en capital (le capital est alors partagé), soit via l'investissement en royalties (le capital reste « en propriété » du porteur de projet).

En pratique, s'agissant des collectivités territoriales porteuses de projet, le recours au don et/ou prêt sont les formes privilégiées de financement participatif.

Le financement d'un projet porté par une collectivité

Un décret du 14 décembre 2015 a ouvert l'accès au financement participatif aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics en leur permettant de « confier l'encaissement de leurs recettes à un organisme public ou privé » et notamment les revenus « tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire ».

Doivent cependant être respectées les conditions suivantes :

- Le nécessaire respect des règles relatives de la commande publique, l'intermédiation en financement participatif n'étant pas exclue de cette réglementation si la rémunération annuelle consentie à ce type d'intermédiation est supérieure à 25 000 € HT (soit une recette annuelle de financement participatif de plus de 800 000 € pour la collectivité) ;
- Le choix de la plateforme (généraliste, territoriale, thématique, spécifique aux collectivités territoriales) ;
- La conclusion d'une convention de mandat financier, précisant notamment la rémunération consentie par la collectivité à la plateforme (cette rémunération est de l'ordre de 3 à 4% des sommes récoltées), les relations entre le mandant et le mandataire.

Il est à noter que le comptable public doit approuver chaque convention de mandat conclue dans le délai d'un mois.

Les gages de réussite d'un financement participatif

Quel que soit le mode de financement participatif privilégié, 4 éléments doivent être respectés pour éviter un échec d'une campagne de financement participatif portée par une collectivité territoriale :

Un projet porteur et transparent

- Les contributeurs doivent se reconnaître dans le projet, soit à travers son porteur (personnalisation du projet), soit à travers le projet lui-même (fortement ancré dans l'environnement territorial ou local ou alors porteur de valeurs fortes).
- Il est par ailleurs nécessaire d'être exhaustif et transparent dans la présentation des besoins et l'utilisation des fonds collectés et également dans les contreparties qui peuvent être proposées.

Bien gérer le temps

- Une campagne de financement participatif, c'est du temps/agent consacré quotidiennement pour accuser réception des dons, remercier, communiquer sur les supports internet, etc.
- Il faut également prévoir une durée de campagne suffisamment longue pour atteindre les objectifs et lancer la démarche de financement participatif au bon moment (les expériences des collectivités montrent par exemple qu'il faut éviter un lancement en plein été).

Avoir des objectifs réalistes

- Il ne faut pas oublier qu'en principe la règle du tout ou rien s'applique au financement participatif, notamment s'agissant des dons. En d'autres termes si 100% de la collecte n'est pas atteint, alors le porteur ne reçoit pas les fonds mais devra probablement « rémunérer » la plateforme.

Savoir communiquer

- Le financement participatif est avant tout une campagne de communication qui doit s'anticiper, accompagner la campagne de financement participatif, mais également se poursuivre pendant la réalisation du projet, afin de continuer à animer la participation des habitants enclenchée lors de la collecte.

Lancement d'une démarche de financement participatif pour le Centre Schweitzer

Aujourd'hui de nombreuses collectivités ont recours à ce type de financement. S'agissant de la commune de Kayersberg Vignoble, la démarche est novatrice. Aussi est-il souhaitable de passer par une phase expérimentale de dons, en ciblant prioritairement trois actions entrant dans le champ de restructuration du Centre Schweitzer :

- Les agencements muséographiques du parcours d'exposition permanent ;
- La production audiovisuelle et multimedia du parcours d'exposition permanent ;
- La conception des dispositifs graphiques, la réalisation et l'impression des supports graphiques en lien avec le projet scénographique.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération du conseil municipal de Kayersberg Vignoble n°2016/05-098 approuvant le projet de création de l'espace Schweitzer ;

VU la délibération du conseil municipal de Kayersberg Vignoble n°2016/12-218 approuvant le plan de financement prévisionnel du futur espace dédié à Albert Schweitzer ;

VU la délibération du conseil municipal de Kayersberg Vignoble n°2017/04-068 approuvant le choix du maître d'œuvre pour la restructuration du musée Albert Schweitzer approuvant le montant de l'APD présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18/08/2017 ;

VU la délibération du conseil municipal de Kayersberg Vignoble n°2018.00110 approuvant le montant de l'APD présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18/08/2017 ;

VU la délibération du conseil municipal de Kayersberg Vignoble n°2020.00053 approuvant l'adhésion du futur espace Musée Albert Schweitzer à l'Association des Sites touristiques d'Alsace (STA) ;

VU la délibération du conseil municipal de Kayersberg Vignoble n°2020.00068 approuvant la conception d'une stratégie de marque pour le futur espace musée Albert Schweitzer ;

CONSIDERANT que le financement participatif apparaît comme une ressource alternative à la réalisation du Centre Schweitzer et qu'il est un véritable outil de démocratisation pour donner un sens et une réalité à la gestion participative directe des citoyens sur des projets bien identifiés ;

CONSIDERANT que la Ville de Kayersberg Vignoble se doit d'innover pour maîtriser ses dépenses et diversifier ses recettes pour financer le projet du Centre Schweitzer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le principe du déploiement d'une stratégie de financement participatif pour la commune de Kayersberg Vignoble, au profit du Center Schweitzer ;

DECIDE que les actions d'agencements muséographiques, de production audiovisuelle et multimédia, de conception des dispositifs graphiques et de réalisation et d'impression des supports graphiques, soient les supports de cette campagne ;

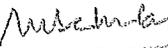
AUTORISE le Maire ou son représentant à rechercher des financements sous forme de financement participatif et à accepter les dons effectués à ce titre ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer toutes les démarches nécessaires et notamment conclure les conventions de mandats financiers et éventuels avenants auprès d'une plateforme de financement participatif, et à conclure tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00054
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 20 avril 2021

CENTRE SCHWEITZER - DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE DE MÉCÉNAT

Grâce à une importante mobilisation des élus du territoire et des partenaires institutionnels, le Musée du Docteur Albert Schweitzer est l'objet d'un ambitieux projet d'extension / réhabilitation.

Des financements à hauteur de 975 K€, provenant de l'Europe (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la Région Grand Est, de la Communauté Européenne d'Alsace (Contrat de Territoire de Vie et Fonds d'Attractivité du Territoire) et de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, ont d'ores et déjà été réunis pour réussir cette opération.

Afin de diversifier les sources de financement du projet, la Ville de Kaysersberg Vignoble souhaite faire appel au mécénat, traduisant ainsi une volonté de s'ouvrir à des partenaires, autour d'un projet partagé et de valeurs communes.

LE DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE DE MECENAT POUR LE CENTRE SCHWEITZER

Le mécénat est « un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Il est à différencier du parrainage qui constitue « un soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, un produit ou une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct ».

Le dispositif mécénat est cadré, en France, par la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, qui a institué un cadre fiscal pour développer le mécénat des entreprises et particuliers.

Contexte

Avec la diminution des ressources financières de ces dernières années, et notamment celles en provenance des dotations de l'Etat, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à faire appel aux ressources privées pour financer le développement de leur territoire. Nombre

d'entre elles ont bâti de véritables stratégies de mécénat pour fédérer un réseau de partenaires privés autour de projets du bien commun. Les entreprises mécènes sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus investies dans les projets de territoire. L'association Admical, reconnue d'utilité publique, établit son baromètre tous les deux ans et fait état d'une progression du nombre d'entreprises mécènes ainsi que du budget alloué.

Le mécénat apparaît ainsi comme un moyen de financement complémentaire, mais déterminant, de l'action culturelle locale. Il se traduit par le versement d'un don en numéraire, en compétence, ou en nature, sans contrepartie directe à la hauteur du don consenti de la part du bénéficiaire. Ce don donne droit, pour l'entreprise donatrice, à une réduction d'impôt matérialisée par un reçu fiscal délivré par la commune.

La stratégie de mécénat

C'est dans ce contexte que la Ville de Kaysersberg Vignoble souhaite lancer une stratégie de mécénat visant à associer les acteurs privés (entreprises, fondations d'entreprises, associations, etc.) au projet de développement du Centre Schweitzer.

Il s'agira d'affirmer la démarche de partenariats durables de la Ville de Kaysersberg Vignoble avec le monde économique, en menant avec ses acteurs des actions de qualité. Cette vision induit une volonté de co-construction entre le territoire et les entreprises autour de valeurs communes. Amener les entreprises à s'impliquer dans le projet du nouveau Centre Schweitzer et partager les mêmes priorités passe par une action de sensibilisation, un espace rendu au niveau d'exigence élevé et un rapport gagnant-gagnant. Parler le langage de l'entreprise, s'intéresser à ses valeurs, à ses équipes, à ses projets, à ses contraintes aussi, constitue un levier fondamental à l'instauration d'une relation de confiance.

Cette stratégie de mécénat tirera sa réussite des liens forts entre les politiques portées par la Ville de Kaysersberg Vignoble et la démarche RSE des entreprises qui souvent se rejoignent. L'égalité femme-homme, la réduction des déchets, une consommation plus responsable, la protection de l'environnement, l'économie circulaire, le bien-être au travail, la santé, le sport, la citoyenneté, sont autant de valeurs qui parlent aux entreprises et où la Ville de Kaysersberg Vignoble, via le Centre Schweitzer dédié à la Paix, a toute légitimité pour agir. Cette démarche devra être soutenue par une communication efficace permettant à la commune de promouvoir la démarche.

La recherche de mécénat pourra se décliner sous trois formes :

- Un mécénat financier à travers l'apport d'un montant en numéraire ;
- Un mécénat en nature sous la forme de dons de biens, produits, marchandises, prestations ;
- Un mécénat en compétence qui se traduit par la mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

La Ville de Kaysersberg Vignoble mettra en place deux outils principaux pour mettre en œuvre la stratégie de mécénat :

- une brochure visant à présenter la démarche auprès des acteurs privés et présentant une liste évolutive et non exhaustive de projets liés au développement du Centre Schweitzer, ainsi que les personnes à contacter à la Ville de Kaysersberg Vignoble ;
- une charte éthique qui sera annexée à chaque convention de partenariat afin de cadrer les relations de la Ville de Kaysersberg Vignoble avec ses partenaires.

Les frais de réalisation de documents de communication seront à intégrer dans le budget global de l'opération Centre Schweitzer.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2016/05-098 approuvant le projet de création de l'espace Schweitzer ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2016/12-218 approuvant le plan de financement prévisionnel du futur espace dédié à Albert Schweitzer ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2017/04-068 approuvant le choix du maître d'œuvre pour la restructuration du musée Albert Schweitzer approuvant le montant de l'APD présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18/08/2017 ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2018.00110 approuvant le montant de l'APD présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18/08/2017 ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020.00053 approuvant l'adhésion du futur espace Musée Albert Schweitzer à l'Association des Sites touristiques d'Alsace (STA) ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020.00068 approuvant la conception d'une stratégie de marque pour le futur espace musée Albert Schweitzer ;

CONSIDERANT que le mécénat apparaît comme un moyen de financement complémentaire mais déterminant à la réalisation du Centre Schweitzer ;

CONSIDERANT que la Ville de Kaysersberg Vignoble se doit d'innover pour maîtriser ses dépenses et diversifier ses recettes pour financer le projet du Centre Schweitzer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le principe du déploiement d'une stratégie de mécénat au profit du Centre Schweitzer ;

APPROUVE les modalités de mise en œuvre de la stratégie de mécénat, dont la charte éthique ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à rechercher des financements sous forme de mécénat pour mener à bien le projet de Centre Schweitzer et à accepter les dons effectués à ce titre ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au mécénat, notamment la charte éthique et les documents de communication qui seront conçus pour cette stratégie, ainsi que toutes conventions à intervenir entre la Ville de Kaysersberg Vignoble et les entreprises mécènes.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ---
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE ---
Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 23 Procurations : 4 Excuses : 1 Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00055
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AUX RESTOS DU COEUR

Mme le MAIRE expose,

Une annexe de Colmar de l'association des Restos du Cœur est installée depuis déjà quelques années dans les locaux de la salle multi activités Theo FALLER rue des tilleuls à Kaysersberg.

Ces locaux sont devenus exigus.

Diverses solutions d'accueil ont été proposées pour maintenir cette activité caritative au sein de la commune de Kaysersberg Vignoble et le choix s'est porté sur le local annexe situé au sein du parc de la médiathèque 2 avenue Georges FERRENBACH.

Des travaux d'aménagement permettant d'accueillir, dans des conditions acceptables, les bénéficiaires de l'association sont actuellement en cours.

Ce nouveau local, aménagé en concertation avec les responsables des Restos du Cœur, permettra à l'association de remplir pleinement sa mission et Kaysersberg Vignoble deviendra ainsi un « centre d'activité » et ne sera plus uniquement une annexe de Colmar.

Une convention doit définir les modalités de mise à disposition de la maison annexe de la Médiathèque, appartenant à la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE aux Restos du Cœur. Son projet est présenté en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de l'antenne locale des Restos du cœur de la maison annexe à la médiathèque 2 avenue Georges Ferrenbach à Kaysersberg

DIT que des modifications mineures pourront être faites avant la signature de la convention définitive, dans la mesure où l'économie générale de la convention n'est pas modifiée

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le projet de la convention ci-annexée

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ---
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE ---
Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 23 Procurations : 4 Excuses : 1 Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00056
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

CRÉATION D'UN SKATE-PARK À SIGOLSHEIM

La commune de Kaysersberg Vignoble a décidé, à leur demande et en concertation avec un groupe de jeunes de 10 à 14 ans, habitant à Sigolsheim, de créer une aire de loisirs réglementaire pour la pratique du Skateboard. Les jeunes ont choisi le lieu de leur future pratique qui sera situé au Stade de Sigolsheim. Cette aire consiste en la création d'une plateforme de 200 m² d'enrobés, bordée de trottoirs. Un panneau de basket-ball sera également scellé et des agrès en béton nécessaires à la pratique du street skate parc seront installés. Précisons que les agrès ont été choisis par les pratiquants.

Cette aire de loisirs permettrait de rééquilibrer l'offre de loisirs disponible entre le « bourg centre Kaysersberg » et Sigolsheim.

Ce projet s'inscrit dans le dispositif de la région Grand Est « Soutien aux Centralités Rurales et Urbaines » évolution du dispositif « Bourg Structurant en milieu Rural » auquel la commune a adhéré en novembre 2019 dans le cadre de sa stratégie de redynamisation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la stratégie de redynamisation du bourg centre présentée en Conseil municipal et le dispositif d'aide régional afférent

VU les réunions de préparation du projet en concertation avec les jeunes de Sigolsheim

CONSIDERANT le déséquilibre de l'offre de loisirs entre Sigolsheim et Kaysersberg

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet de création d'une aire de Skate-park au stade de Sigolsheim et le plan de financement prévisionnel, tel que défini ci-après :

Dépenses		Recettes	
Nature	HT	Origine	HT
Travaux de voirie	13 406 €	Région Grand Est	8 000 €
Pose Agrès	6 594 €	CeA	6 000 €
TOTAL HT	20 000 €		
TVA	4 000 €	Autofinancement KBV	6 063 €
		FCTVA	3 937 €
Total TTC	24 000 €	Total	24 000 €

APPROUVE l'inscription de ce projet au programme d'actions de la stratégie de redynamisation du dispositif « Soutien aux Centralités Rurales et Urbaines » et à ce titre sollicite l'aide régionale correspondante ;

RAPPELLE que conformément à la délibération n°2020.00060, Mme le Maire est autorisée à demander à l'Etat ou tout autres collectivités territoriales, l'attribution de l'intégralité des demandes de subventions au profit de la commune, dans quel domaine que ce soit ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00057
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 20 avril 2021

BASSINS D'ORAGE : OPÉRATIONS FONCIÈRES (2)

Dans le cadre des opérations foncières préalables à la réalisation des bassins d'orage, la commune a accepté un échange avec les conjoints NAEGELE Michel/TEMPE Yvonne afin d'obtenir la maîtrise des parcelles cadastrées 31003 N° 283 et 284 (pour partie) situées dans l'emprise du bassin « Herrenmatten ».

Les caractéristiques de l'échange sont détaillées ci-dessous. Les valeurs totales, indemnités comprises, des biens échangés étant identiques, cet échange interviendra sans soulte.

1. Parcelles cédées par les conjoints NAEGELE Michel/TEMPE Yvonne :

Commune de Kaisersberg Vignoble

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC	NR	NRD
PRIEGEL	31003	0283			4 a 29 ca	VI	VI	VAOC
PRIEGEL	31003	0284		Fictive	5 a 89 ca	VI	VI	VAOC

Valeur foncière : 15.270,00 € (soit 1.500 € l'are), somme à laquelle, il convient d'ajouter

- 2 158 € à titre d'indemnité d'éviction,
- 452 € à titre d'indemnité pour restructuration parcellaire de la fraction restante de la parcelle 284 (soit 2a27)

Soit une valeur totale de 17.880,00 €

L'exploitant de ces parcelles, M. Thomas Naegele, accepte la résiliation anticipée du bail rural dont il est titulaire, moyennant le versement des indemnités ci-dessus rappelées.

Il conviendra après la signature de la promesse d'échange de signer avec M. Thomas NAEGELE la promesse de renonciation amiable anticipée du bail rural susvisé.

2. Parcelle cédée par la commune de Kaisersberg Vignoble

Commune de Kaisersberg Vignoble

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NC	NR	NRD
HERRENWEG	31014	0504		Fictive		14 a 90 ca	VI	VI	VAOC

Cette parcelle sera obtenue par division de la parcelle 504, d'une surface totale de 18a49 ca.

Valeur foncière : 17.880,00 € (soit 1.200 € l'are)

La parcelle est exploitée par M. Thomas NAEGELE dans le cadre d'un bail précaire confié à la SAFER.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la mission confiée à la SAFER par délibération en date du 09.09.2019 afin d'assister la commune de Kaysersberg Vignoble dans l'acquisition de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de bassins d'orage et la convention afférente signée entre les parties le 20 janvier 2020

VU la proposition d'échange formulée par la SAFER à l'issue des rencontres avec M. NAEGELE

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les termes de l'échange entre la commune de Kaysersberg Vignoble et les consorts NAEGELE Michel/TEMPE Yvonne, respectivement nu propriétaire et usufruitière, et le cahier des charges associé tels que précisés dans la promesse synallagmatique d'échange amiable d'immeubles ruraux annexée à la présente délibération.

APPROUVE les termes de la promesse de résiliation amiable anticipée du bail rural dont est titulaire M. Thomas NAEGELE, exploitant des parcelles échangées, telle qu'annexée à la présente délibération

DIT qu'en application des dispositions prises pour faciliter les acquisitions foncières préalables à la réalisation des bassins d'orage, les frais d'arpentage, frais d'actes de toute nature et éventuels autres frais annexes (tels les frais de négociation de la SAFER s'élevant à un montant de 500 €) liés aux transactions objet de la présente délibération seront pris en charge par la commune

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire, notamment les actes notariés à intervenir.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN --- ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE --- Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 23 Procurations : 4 Excuses : 1 Absents : 1
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00058
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2020 du Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget principal.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur : l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget principal
- approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe,
- déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONSTATE la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget principal

APPROUVE les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00059
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE CAMPING - COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2020 du Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget annexe Camping

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur : l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget annexe Camping
- approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe,
- déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONSTATE la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget annexe Camping

APPROUVE les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 24	ABSTENTIONS : 3 (M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Jean Yves BRIGNON)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00060
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DÉNTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE RÉGIE COMMUNALE - COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2020 du Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget annexe régie communale.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur : l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget annexe régie communale.
- approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe,
- déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONSTATE la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui du budget annexe régie communale.

APPROUVE les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe,

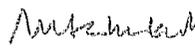
DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 24	ABSTENTIONS : 3 (M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Jean Yves BRIGNON)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00061
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Martine SCHWARTZ, quitte la salle pour le vote du compte administratif.

M. Bernard CARABIN est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 26 (22 présents et 4 procurations)

M. Benoît KUSTER Adjoint aux finances présente aux conseillers municipaux le rapport de présentation du Compte administratif 2020 et le récapitulatif des résultats du Budget Ville pour 2020.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la Ville a été rapproché du Compte de Gestion 2020 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	7 523 413,40	7 290 930,31	-232 483,09
Investissement	5 089 217,25	5 871 989,71	782 772,46

Reports des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)		1 166 358,24	933 875,15
Investissement (001)	492 949,26	0	289 823,20

Solde des réalisations globales de	1 225 698,35
------------------------------------	--------------

Par ailleurs, en section d'investissement, le compte administratif présente les restes à réaliser suivants, repris au budget primitif 2021 soit un montant global de restes à réaliser de 741 028,01 € :

Restes à réaliser en dépenses	1 568 256,01 €
Restes à réaliser en recettes	827 228,00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14

VU l'élection par le conseil municipal de M. Bernard CARABIN comme président pour le vote du compte administratif du budget Ville

VU le rapport de présentation du Compte Administratif 2020

Le document budgétaire étant à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif du budget principal ville pour l'exercice 2020

CHARGE M. Bernard CARABIN ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 22	Dont procurations : 4
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00062
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE CAMPING - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément aux dispositions du de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Martine SCHWARTZ, quitte la salle pour le vote du compte administratif.

M. Bernard CARABIN, adjoint au maire, est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 26 (22 présents et 4 procurations).

M. Benoît KUSTER, Adjoint en charge des Finances, présente aux conseillers municipaux le rapport de présentation du compte administratif 2020 et le récapitulatif des résultats du Budget Annexe du Camping pour 2020.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Camping a été rapproché du Compte de Gestion 2020 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	145 110,75	139 458,29	-5 652,46
Investissement	78 186,02	22 336,42	-55 849,60

Reports des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)		40 227,29	34 574,83
Investissement (001)		71 963,73	16 114,13

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14

VU l'élection par le conseil municipal de M. Bernard CARABIN comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe du camping

VU le rapport de présentation du compte administratif 2020

Le document budgétaire étant à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe Camping pour l'exercice 2020 ;

CHARGE M. Bernard CARABIN ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 22	Dont procurations : 4
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00063
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE RÉGIE COMMUNALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Martine SCHWARTZ, quitte la salle pour le vote du compte administratif.

M. Bernard CARABIN est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 26 (22 présents + 4 procurations)

M. Benoît KUSTER, Adjoint aux finances présente aux conseillers municipaux le rapport de présentation du compte administratif 2020 et le récapitulatif des résultats du Budget annexe régie communale pour 2020.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la Régie Communale a été rapproché du Compte de Gestion 2020 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	60 125,71	59 670,01	-455,70
Investissement	14 866,00	26 454,01	11 588,01

Reports des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)		12 168,53	11 712,83
Investissement (001)		34 124,70	45 712,71

Soit un résultat global de 57 225,54

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14

VU l'élection par le conseil municipal de M. Bernard CARABIN comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe Régie communale

VU le rapport de présentation du compte administratif 2020

Le document budgétaire étant à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

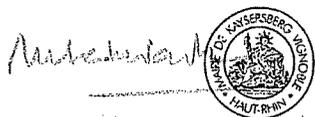
APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe Régie communale pour l'exercice 2020 ;

CHARGE M. Bernard CARABIN ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 22	Dont procurations : 4
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBELEVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00064
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurator(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif ville pour l'exercice 2020,

Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget principal Ville de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/2020 de :	933 875,15 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/2020 de :	289 823,20 €
Des restes à réaliser à financer au 31/12/2020 de :	741 028,01 €

Mme. le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Budget 2021
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre « 002 excédent de fonctionnement reporté au Budget ville 2021 » (recette) soit un montant final de :	482 670,34 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget ville 2021 » (recette) soit un montant final de :	289 823,20 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget ville (recette)	451 204,81 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2021 au budget principal ville tels qu'ils figurent ci-dessus.

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00065
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE CAMPING - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Camping pour l'exercice 2020, Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Camping de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/2020 de :	34 574,83 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/2020 de :	16 114,13 €
Des restes à réaliser au 31/12/2020 de :	0,00 €

Mme. le MAIRE propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Budget 2021
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget Camping 2021 » (recette) soit un montant final de :	34 574,83 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget Camping 2021 » (recette) soit un montant final de :	16 114,13 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget Camping	0,00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2021 au budget camping tels qu'ils figurent ci-dessus ;

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00066
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE RÉGIE COMMUNALE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Régie communale pour l'exercice 2020,

Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Régie communale de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/20 de :	11 712,83 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/20 de :	45 712,71 €
Des restes à réaliser au 31/12/2020 de	0,00 €

Mme. le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Budget 2021
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget régie communale 2021 » (recette) soit un montant final de :	11 712,83 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget régie communale 2021 » (recette) soit un montant final de :	45 712,71 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget régie communale	0,00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2021 au budget Régie communale tels qu'ils figurent ci-dessus ;

CHARGE Mme. le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 4
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00067
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON
Procurations(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA donne pouvoir à Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Michel FRITSCH
Absent(e)(s) : Mme Nathalie TEBANO
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 avril 2021

BANQUE POPULAIRE - EMPRUNT

M. Benoit KUSTER, adjoint au maire, rappelle que cette année les opérations de voirie et d'aménagement de l'espace public inscrites au budget représentent une dépense totale de plus d' 1 M€.

Afin de les financer, il est proposé de contracter un emprunt de 1.000.000 €.

Une consultation financière a été adressée à différents établissements financiers en vue de ce financement.

Après analyse des propositions formulées par les divers établissements financiers consultés, il est proposé de retenir celle de la Banque Populaire selon les caractéristiques ci-après.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de retenir l'offre de la Banque Populaire pour un montant global de 1 000 000,00 €, sur une durée de 15 ans (180 mois), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

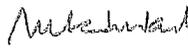
- Montant : 1 000 000,00 €, constitué de 2 prêts : 700 000 € et 300 000 €
- Durée : 15 ans (180 mois)
- Taux d'intérêt : taux fixe 0,66%
- Frais de dossier : 500 €
- Conditions de remboursement anticipé: possible avec un préavis de 30 jours moyennant une pénalité de 1% du capital remboursé.
- Modalité d'amortissement : échéances constantes trimestrielles

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 23	Dont procurations : 4
POUR : 24	ABSTENTIONS : 3 (M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Jean Yves BRIGNON)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ